

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Baisse du prix de l'électricité en vue

Comme demandé par la loi fédérale, les Services techniques ont procédé au calcul des prix 2012 pour l'énergie et l'utilisation du réseau (acheminement du courant jusqu'au compteur). L'annonce des tarifs 2012 a été publiée le 31 août 2011 sur le site internet communal (www.saint-imier.ch) et annoncé à la commission fédérale de l'électricité (Elcom).

Pour l'année 2012, le prix de l'électricité va baisser entre 1.5 et 2% suivant la catégorie de clients et leur profil de consommation. Avec cette diminution, les Services techniques répercutent les conditions favorables de leur approvisionnement, l'optimisation de leurs coûts de gestion du réseau ainsi que la réduction des prix de Swissgrid SA, l'exploitant du réseau de transport national.

Le Conseil municipal a également décidé de baisser la taxe de prestations aux collectivités publiques « Manifestation » en 2012 qui passe de 0.15 à 0.12 ct/ kWh.

Notons encore que grâce à une gestion dynamique de l'approvisionnement en électricité de la commune de Saint-Imier, il est d'ores et déjà possible d'annoncer que les prix de l'énergie seront stables en 2012 et 2013.

Toutes modifications du montant des taxes fédérales qui entreront en vigueur au 1er janvier 2012 seront directement répercutées

Saint-Imier, mercredi 21 septembre 2011
(cm)